

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
ALC/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

### OBJET : Kerantonel - déclassement et vente d'un délaissé de voirie

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 4 juillet 2007, a décidé de lancer l'enquête de déclassement d'un délaissé de voirie à Kerantonel.

Il s'agit d'un délaissé de voirie de forme triangulaire d'une contenance de 30 m<sup>2</sup> sur lequel est implanté un garage. Le propriétaire de la parcelle EY n°4 souhaite acquérir cette parcelle.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 août au 6 septembre 2007. Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement du délaissé de voirie.

Le demandeur a donné son accord pour l'acquisition au prix des services fiscaux, 20 € le mètre carré soit pour environ 30 m<sup>2</sup>, 600 €. Les frais inhérents à la cession seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire et un forfait de 450 € correspondant au coût de l'enquête publique).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le déclassement du délaissé, sur le principe de cession et les conditions de cession.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- DECIDE du déclassement du délaissé de voirie de forme triangulaire ;
- APPROUVE la vente d'un délaissé d'environ 30 m<sup>2</sup> au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, majoré d'un forfait de 450 € correspondant au coût de l'enquête publique, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour les différentes formalités à accomplir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué  
Marcel RODRIGUEZ